Cybersécurité et Numérique Québec

Effacer le formulaire

Demande de congé parental

Veuillez transmettre ce document à votre gestionnaire au moins trois semaines avant votre départ.

1. Identification

Nom de famille : Prénom :

Numéro d'employé(e) SAGIR :

Numéro du ministère ou de l'organisme : Numéro d'unité administrative :

Adresse (résidence) : Code postal :

Téléphone (travail) : Téléphone (résidence) :

Courriel personnel (uniquement si vous nous autorisez à communiquer avec vous par ce moyen) :

2. Modalités de la demande

☐ **Je demande un congé parental sans traitement en lien avec un congé :**

◯ de maternité ◯ de paternité ◯ d'adoption

d'un durée :

◯ de deux (2) ans

OU

◯ de _____ semaines,

soit du _____ au _____ inclusivement.

Type de congé sans traitement :

◯ Temps plein

◯ Temps partiel

Les jours et/ou demi-jours travaillés durant le congé sans traitement à temps partiel seront les :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AM ☐	AM ☐	AM ☐	AM ☐	AM ☐
PM ☐	PM ☐	PM ☐	PM ☐	PM ☐

En raison de la Loi sur les normes du travail, et si l'employeur y consent, le congé peut être fractionné en semaines.

Congé sans traitement (maternité ou paternité (rachetable)) : Prol maternité paternité Rach (code 776)
Congé sans traitement (maternité ou paternité (cotisable)) : Prol maternité paternité Cot (code 079)
Congé sans traitement (adoption (rachetable)) : Prol congé adoption Rach (code 780)
Congé sans traitement (adoption (cotisable)) : Prol congé adoption Cot (code 080)

Dans le cas d'un congé à temps partiel, l'employée doit travailler un minimum de 14 heures par semaine et l'étalement des heures de travail doit être convenu avec le supérieur immédiat.

Pendant le congé partiel sans traitement, si la réduction du temps de travail est de 20 % ou moins de la semaine régulière, l'employé cotise à son régime de retraite comme s'il était au travail à temps plein. Si la réduction du temps de travail est de plus de 20 %, l'employé cotise à son régime de retraite sur son salaire réduit et il pourra procéder à un rachat de service s'il souhaite faire reconnaître son service.

Une fois ce choix effectué, vous ne pourrez le modifier autrement que dans le respect des paramètres prévus à vos conditions de travail.

Si l'employé désire se prévaloir d'un congé parental sans traitement avant son congé de paternité ou d'adoption, il peut le faire en vertu des dispositions prévues à la Loi sur les normes du travail.

Informations supplémentaires (facultatif) :

3. Travaillez-vous chez plus d'un employeur ?

◯ Oui, veuillez nous transmettre un état des traitements hebdomadaires versés par chacun de ceux-ci pendant votre congé parental.

◯ Non

4. Signature de l'employé

Employé _____ Date _____

5. Autorisation du gestionnaire

Gestionnaire _____ Date _____